



Déambulation dans le cimetière central organisée avec M. **Lionel ESTIVANT**, Adjoint au Maire délégué aux cimetières, lutte contre les nuisibles et contrôle sanitaire des commerces, restaurants et autres ERP (hygiène alimentaire)

Mardi 26 mai 2026

Participants CILLSOS : **Anne FORNONI** et **Jean-Claude BARDELLI**

Participation des fonctionnaires : **Madame Stéphanie HANEZZO**, responsable Pôle Vie Citoyenne ainsi que plusieurs fonctionnaires municipaux.

- Début de la déambulation : 9h00

La délégation se retrouve devant l'entrée principale du cimetière central afin de faire les présentations d'usage.

Avant le début de la déambulation, le président tient à remercier la mairie pour cette initiative sachant que de nombreux signalements sont régulièrement transmis pour déplorer les dysfonctionnements et le manque d'entretien récurant.

- Dès l'entrée dans le cimetière, nous constatons la vétusté de la tombe du Dr Mazen, ancien maire, qui est par ailleurs ornée à proximité immédiate d'un gros conteneur à ordures. Ce manque de respect pour une personnalité qui a œuvré en son temps pour la commune est difficilement acceptable. En réponse, on nous informe que c'est à la famille du défunt d'entretenir les tombes, même pour les notables qui sont considérés comme des citoyens lambda. Cette réponse nous laisse dubitatif et difficilement acceptable malgré la Loi. Le conteneur, lui, sera déplacé.
- Nous empruntons l'allée principale pour avancer dans l'enceinte du cimetière et nous constatons que les herbes y ont été fraîchement enlevées malgré les repousses rapides.
- Quant aux autres allées, bien qu'elles soient régulièrement entretenues, les mauvaises herbes ont tendance à envahir. Le personnel nous assure désherber au fur et à mesure mais la tâche est énorme vu la superficie du cimetière qui fait plus de trois hectares. Seul l'arrachage manuel est possible car les désherbants sont interdits et les outils ont du mal pour accéder dans les angles formés entre les caveaux et le l'enrobé du sol.
- Concernant les points d'eau, la plupart sont en fonction mais certains ne sont plus connectés au réseau en raison d'un incident suite à des travaux de voirie à l'arrière du mur de clôture sur le chemin de La Seyne à Bastian. Une procédure est en cours contre l'entreprise délégataire mais celle-ci a déposé le bilan et les recours administratifs prennent beaucoup de temps. Cela peut prendre des années mais comme ce n'est pas une urgence absolue, la mairie se contente d'attendre. Par contre, la grande fontaine à quatre robinets située sur le haut du cimetière où se trouvent les caveaux hors sol est de nouveau en fonction.
- Suite à la demande du CILLSOS, le reposoir a été restauré et nettoyé. Il était dans un état déplorable et indigne pour recevoir momentanément les corps des défunts dans l'attente d'une sépulture.

- Nous avons constaté le manque d'entretien à l'arrière des monuments funéraires qui est du domaine public. Si les herbes sont un moindre mal, la présence d'arbres n'est pas acceptable car, en grandissant, ils vont défoncer les caveaux, et donc c'est la responsabilité de la mairie qui est engagée. Un personnel rencontré sur place est récalcitrant pour effectuer cette tâche qui lui paraît ardue. L'information sera transmise en mairie pour définir quelles mesures vont être prises pour éliminer cette végétation non désirée.
- Certains espaces verts demandent encore à être dés herbés et entretenus.
- Actuellement quatre personnes assurent l'entretien général mais la demande d'une cinquième a été faite.
- La croix qui se trouvait sur la colonne située au bout de l'allée centrale est tombée durant forte la période venteuse. Elle a été remise et sera prochaine refixée à son emplacement initial.
- Nous avons visité le nouveau jardin du souvenir, dédié à la dépose des cendres. Nous l'avons trouvé très beau, agrémenté d'arbres et de plantes fleuries. Il se trouve en contre-bas de la rampe où étaient entreposés les nombreux bacs à ordures, côté Ouest du cimetière. Un arbre du souvenir réalisé en ferronnerie d'art par les élèves du lycée Langevin sera implanté entre les deux réceptacles à cendres. Ceux-ci sont constitués de deux anneaux métalliques remplis de galets et aspergés d'eau pour la dispersion des cendres. L'ancien colombarium restera à sa place actuelle mais ne recevra plus d'urnes. Les allées ont été recouvertes d'un enrobé drainant pour restituer l'eau de pluie dans le sol.
- Un état des lieux a été réalisé pour reprendre de nombreuses concessions qui n'ont pas été renouvelées par les familles. De ce fait, d'après les dernières études, le cimetière de Camp Laurent n'a plus raison d'être et dans tous les cas reviendrait trop cher pour le terminer. On parle d'un à deux millions pour le mettre aux normes !
- La concession funéraire étant une propriété privée il est interdit aux agents municipaux de toucher quoi que ce soit sur les tombes : vases et plaques cassées décorations florales fanées ou divers objets notamment des canettes de bière. Il existe néanmoins une procédure très longue si l'on constate le non-entretien d'une tombe. Pour info les concessions à perpétuité ne le sont pas vraiment car seulement pour une période de 99 ans mais renouvelable si la famille en fait la demande.
- Le service signale des incivilités récurrentes : vol d'objets funéraires et de fleurs. Par ailleurs, des personnes se déplacent illégalement en voiture dans le cimetière. La barrière d'accès au petit parking de la porte centrale est cassée suite aux dégradations mais sera réparée prochainement.
- Proposition du CILLSOS : vu l'importance du cimetière et son étendue serait-il possible d'aménager des lieux de repos, genre bancs, pour se reposer à l'ombre ? réponse du responsable qui indique que ce n'est pas judicieux car il faut laisser le passage des convois funéraires et il a peur que ces bancs deviennent des aires de pique-nique notamment pour les élèves de Beaussier durant leur pose méridienne !
- Au Sud du cimetière de nombreux arbres et des haies ont été coupés car ils penchaient dangereusement vers les allées.
- Une voiturette électrique avec chauffeur est à la disposition des personnes ayant des difficultés pour marcher, la seule condition c'est d'en faire la demande au préalable et sur rdv. Anne l'a essayée et l'a trouvée très confortable.
- On a signalé le problème de stationnement. A ce sujet, M. Estivant a fait enlever des voitures ventouses sur le parking Ouest (près du garage automobile St Honorat)

- Fin de la déambulation : 11h45